

Questionnaire d'enquête sur la réception des rectifications de 1990 et la proposition de nouvelles réformes

Étudiante en langues et lettres et future professeure passionnée par le français et l'enseignement, à travers mon mémoire je poursuis l'objectif de réaliser un état des lieux précis sur l'intégration des rectifications de 1990 et sur les positions des enseignant-e-s vis-à-vis de nouveaux projets de réforme orthographique.

La première partie de l'enquête comporte un questionnaire issu des travaux de recherches réalisés par le groupe RO en 2012 sous la direction d'Anne Dister et Marie-Louise Moreau et publiés dans la revue linguistique *Glottopol*. En réutilisant ce questionnaire 10 ans plus tard, le but est de constater une éventuelle évolution dans les prises de position des acteurs de l'enseignement en Belgique francophone.

Cette première partie me permet également d'identifier les difficultés personnelles rencontrées par les enseignant-e-s, de prendre connaissance de celles qui sont les plus récurrentes chez les élèves et enfin de m'informer sur les réactions actuelles face à la perspective de nouvelles propositions de réformes de l'orthographe.

Dans la deuxième partie de l'enquête, quatre propositions de réforme vont être soumises aux répondants. Elles sont issues des travaux du groupe EROFA sous la direction de Claude Gruaz (2018) ou du Conseil international de la langue française. Chaque proposition est présentée dans une brochure informative. Cette brochure permet aux enseignants de s'informer sur les origines et évolutions de certaines règles jusqu'à l'heure actuelle afin de leur permettre de formuler leur impression de façon éclairée et précise.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'accorder de votre temps (+/- 30 minutes) pour répondre à ce questionnaire et m'aider dans mes recherches.

Zélie Barras

Votre profil

1. Quel est votre sexe ? *

Une seule réponse possible.

- M
 F
 AUTRE

2. Quelle est votre année de naissance ? *

3. Quel est votre statut ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Enseignant-e du primaire
 Enseignant-e du secondaire inférieur
 Enseignant-e du secondaire supérieur
 Autre : _____

4. Quelle est la durée de votre formation après les études secondaires ? *

5. Dans quelle région ou province enseignez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Région de Bruxelles-Capitale
 Brabant wallon
 Hainaut
 Luxembourg
 Namur
 Liège

6. Pouvez-vous préciser : langue(s) et dialecte(s) parlé(s) dans la famille, avec les amis, avec les voisins... *

1. Questionnaire issu des travaux d'Anne Dister et de Marie-Louise Moreau (2012)

1.1. Votre rapport personnel à l'orthographe

7. 1) Pourriez-vous quantifier approximativement ce que vous écrivez en tenant compte de toutes vos activités d'écriture : lettres, courrier électronique, SMS, forums, notes de cours, rapports, etc. En moyenne, si on dactylographiait tout ce que vous écrivez en format A4, on remplirait :

Une seule réponse possible.

- 1 à 3 pages par an
 4 à 10 pages par an
 1 à 3 pages par mois
 1 à 3 pages par semaine
 1 page par jour
 Plusieurs pages par jour

8. 2) Quand vous écrivez, est-ce facile pour vous de ne pas faire de faute d'orthographe ? *

Une seule réponse possible.

- Non, très difficile
 Non, difficile
 Non, plutôt difficile
 Oui, plutôt facile
 Oui, facile
 Oui, très facile

9. 3) Avez-vous des doutes, des hésitations sur la façon adéquate d'écrire un mot, de faire un accord... ? *

Une seule réponse possible.

- Très souvent
 Souvent
 Assez souvent
 Très rarement
 Presque jamais
 Jamais

10. 4) Pour lever vos hésitations, combien de fois en moyenne consultez-vous un dictionnaire, une grammaire (ou un ami, ou un collègue, ou une ressource électronique...)? *

Une seule réponse possible.

- Jamais
 2 fois par an
 1 fois par mois
 2 fois par mois
 1 fois par semaine
 Au moins 1 fois par jour

11. 5) Quelles difficultés orthographiques rencontrez-vous personnellement ? Cochez tous les points qui, pour vous, sont problématiques, même occasionnellement. *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. accord du participe passé employé avec avoir (que j'ai aimé OU aimée OU aimés OU aimées?)
- 2. accord du participe passé des verbes pronominaux (ils se sont parlé OU parlés ? changé OU changés ?)
- 3. accord entre le sujet et le verbe
- 4. accord des adjectifs avec le nom
- 5. une OU deux cons. ? m OU mm ? n OU nn ? p OU pp ? etc.
- 6. adverbes en -amment OU -emment ?
- 7. aimé OU aimer ? (participe ou infinitif ?)
- 8. aimai OU aimais
- 9. aie OU ait ?
- 10. voie OU voit ?
- 11. a OU à ?
- 12. f OU ph ?
- 13. c OU t dans différen_iel, démen_iel, etc. ?
- 14. i OU y ?
- 15. sa OU ça ?
- 16. ses OU ces ?
- 17. s'est OU c'est ?
- 18. tous OU tout ?
- 19. accord des adj. de couleur (brun clair, prune...)
- 20. leur OU leurs ?
- 21. on OU ont ?
- 22. quoi que OU quoi que ?
- 23. fabriquant OU fabricant ?
- 24. aime, aimes OU aiment ?
- Autre : _____

12. 6) Si une réforme de l'orthographe proposait une nouvelle règle, simple, POUR CES SECTEURS QUI VOUS PARAISSENT DIFFICILES, quelle serait votre réaction ? *

Une seule réponse possible.

- Très négative
- Négative
- Négative, mais...
- Positive, mais...
- Positive
- Très positive

13. 7) Quel souvenir avez-vous, globalement, des cours d'orthographe et de conjugaison que vous avez suivis ? *

Une seule réponse possible.

- Très très mauvais
- Très mauvais
- Mauvais
- Bon
- Très bon
- Très très bon

Le français évolue, il est normal que son orthographe évolue aussi.

Le temps et l'énergie dépensés dans l'apprentissage de l'orthographe pourraient plus utilement être consacrés à d'autres apprentissages (compréhension de textes, synthèse, rédaction...).

Dans le secondaire supérieur et à l'université, les enseignants devraient refuser de noter un travail d'une page A4 qui contiendrait 5 fautes d'orthographe ou plus.

Le recul du français face à l'anglais est dû, au moins partiellement, aux complications de son orthographe.

Il faut plus de temps pour lire des textes contenant beaucoup de fautes d'orthographe.

L'intérêt pour l'orthographe, c'est une question de génération : les aînés trouvent que c'est important, mais pas les jeunes.

Pour bien orthographier, il faut savoir analyser la langue, et cette capacité d'analyse est indispensable pour d'autres matières.

Je trouve inadmissible que des étudiants sortant de l'université soient incapables d'écrire un texte sans faire de nombreuses erreurs orthographiques.

Dans tout le système actuel, le son /g/ est transcrit par g devant a et o (gare, godet), sauf dans la conjugaison (fatigant, fatiguons). Aligner la conjugaison sur le reste : en fatigant, nous fatignons...

Dans la conjugaison, écrire de la même façon ce qui se prononce de la même façon : j'aime, tu aime, il aime, ils aime...

Suppression de tous les accents circonflexes (mais è serait remplacé par ê) : arrêter, coté, être...

Pour les verbes en -quer, transcrire le son /k/ par c devant a et o : nous communicons, en rétorcant...

Transcrire systématiquement le son /f/ par la lettre f et abandonner la graphie ph (comme en italien et en espagnol) : pharmacie, fonation, graphique...

Supprimer les h (sauf dans le ch de chien, p.ex.) : histoire, aricot, erbe, héritage, désabiller, déserber, rume...

Remplacer les y d'origine grecque par des i (comme en italien et en espagnol) : micose, gynécologie, mystère...

Remplacer tous les th par un t simple (comme en italien et en espagnol) : théâtre, théologie, mathématique...

Transcrire systématiquement le son /s/ par la lettre s : mersi, simetière, porsion, attension...

Transcrire
systématiquement
le son /k/ par la
lettre k : kafé,
kantité, ki, kozak,
kostume...

20. 7) Si une réforme de l'orthographe avait lieu, quels sont, dans le tableau précédent, les trois points que, selon vous, elle devrait prioritairement traiter ? *

21. 8) Vous semble-t-il que la liste ci-dessus a oublié un point en particulier (ou plusieurs), qui devrait être considéré comme prioritaire dans une réforme ?
Pourriez-vous préciser lequel ou lesquels ?

22. 9) Quelles sont les principales difficultés orthographiques rencontrées par vos élèves ? *

23. 10) A votre avis, quelles conditions devrait remplir une BONNE réforme de l'orthographe ? *

24. 11) A votre avis, si un groupe de spécialistes de la langue proposait une réforme de l'orthographe (ce qui est actuellement le cas), qui pourrait décider *
de son adoption en Belgique ?

Plusieurs réponses possibles.

1. Un ou plusieurs ministres belges
 2. Le Parlement d'une Communauté
 3. La Direction de la langue française
 4. Le Conseil supérieur de la langue française
 5. L'Académie française
 6. La France
 7. Les enseignants
 8. Une grande consultation populaire
 Autre : _____

25. 12) Sachant qu'il existe différents États francophones, qu'est-ce qui vous paraîtrait le plus normal en cas de réforme de l'orthographe ? *

Plusieurs réponses possibles.

1. La France élabore une réforme et chacun des autres pays décide s'il suit ou non.
 2. La Belgique élabore une réforme et chacun des autres pays (dont la France) décide s'il suit ou non.
 3. Il y a une concertation entre spécialistes de différents pays pour la proposition. Chaque pays décide ensuite d'adopter ou de ne pas adopter cette proposition.
 4. Chacun élabore sa propre réforme orthographique de manière indépendante.

1.3. Les rectifications de 1990

26. 1) Si vous êtes au courant des « Rectifications orthographiques » de 1990, pouvez-vous situer la période où vous avez été informé-e la première fois du contenu de cette réforme ? *

Une seule réponse possible.

- 1990-1994
 1995-1999
 2000-2004
 2005-2009
 2010-2014
 2015-2019
 2020-2022

27. 2) Par quel canal était-ce ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Direction, inspection, conseil pédagogique
 Collègue(s)
 Formation diplômante
 Formation continue
 Médias
 Autre : _____

28. 3) Estimez-vous connaître suffisamment le contenu de la réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

29. 4) Enseignez-vous les formes recommandées ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	J'enseigne la nouvelle orthographe	J'enseigne les deux orthographe	J'enseigne l'orthographe non réformée	Je n'enseigne pas cette matière
Traits d'union dans les numéraux : vingt-et-un, mille-cent- trente-deux...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Suppression de l'accent circonflexe sur le i et le u : épître, paraît, boîte... ; aout, voute, assidument...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conjugaison des verbes en -eler et -eter : amoncèle, ficèle, renouvèle... feuillette, déchiquette, époussète...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pluriel des noms étrangers : tagliatelles, scénarios, matches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Singulier et pluriel des noms composés (verbe + nom, prép. + nom) : un sèche-cheveu, des sèche-cheveux, un après-ski, des après-skis...

30. Si une autre réforme de l'orthographe avait lieu, comment pensez-vous qu'il faudrait en organiser l'application dans l'enseignement ? *

Une seule réponse possible par ligne.

D'accord Pas d'accord

Dans le primaire, on devrait enseigner seulement les nouvelles formes.

Dans toute la scolarité, on devrait considérer comme correctes aussi bien les formes actuelles que les formes nouvelles.

Pendant une période transitoire, on devrait enseigner les nouvelles formes et les actuelles ; puis, après 10 ans, seulement les nouvelles.

2. Quatre propositions de réforme réfléchies et informées

2.1. Les accords du participe passé

31. A titre personnel, trouvez-vous leurs règles actuelles difficiles à maîtriser ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficiles
- Oui, difficiles
- Oui, plutôt difficiles
- Non, plutôt faciles
- Non, faciles
- Non, très faciles

32. S'agit-il de règles difficiles à acquérir pour vos élèves ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficiles
- Oui, difficiles
- Oui, plutôt difficiles
- Non, plutôt faciles
- Non, faciles
- Non, très faciles

33. Pensez-vous que les règles d'accord du participe passé devraient être simplifiées ? *

Une seule réponse possible.

- Tout à fait contre
- Plutôt contre
- Contre
- Pour
- Plutôt pour
- Tout à fait pour

Prenez connaissance de la proposition de réforme (dépliant ci-dessous). Ensuite, répondez aux questions qui suivent.

Simplifier les accords du participe passé

PROPOSITIONS DE NOUVELLES RÈGLES

1. Avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé reste invariable.

*J'ai mangé une pomme.
La pomme que j'ai mangé.*

2. Avec l'auxiliaire *être*, le participe passé s'accorde toujours avec le sujet.

*Ils sont partis.
Elle est venue hier.*

3. Si le verbe est employé pronominalement, le participe passé s'accorde avec le sujet.

*Elle s'est coupée le doigt.
Vous vous êtes tous plaints.*

Petit détour historique

Au fil du temps, le verbe *avoir* commence à être employé comme auxiliaire dans la formation de temps composés du passé.

Initialement, le participe joue un rôle extrêmement proche de l'adjectif. Leurs règles d'accord sont donc identiques. Malgré cela, dès le XIII^e siècle, des textes anciens indiquent que cet accord n'est pas toujours respecté.

Progressivement, des compléments s'ajoutent dans la phrase, parfois même entre les formes verbales, et l'emploi adjectival du participe s'affaiblit au profit d'un fonctionnement plus verbal.

De plus, son accord continue de se raréfier lorsque ce dernier se trouve positionné devant le groupe verbal. C'est notamment dû aux oublis fréquents des moines copistes. Ces derniers, manquant de temps, reviennent rarement en arrière pour relire le début des phrases afin de respecter l'accord.

Une technique pratiquement imparable pour accorder le PP

- Les participes passés conjugués avec l'auxiliaire *avoir* pourront s'écrire dans tous les cas au masculin singulier. Autrement dit, ils demeurent invariables.

- Les participes passés employés **sans auxiliaire** et les participes passés conjugués avec l'**auxiliaire être** s'accordent avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question :

« **Qui** ou **qu'est-ce qui est** - PP - ? »

- Les participes passés des **verbes pronominaux** pourront s'accorder avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question :

« **Qui** ou **qu'est-ce qui s'est** - PP - ? »

Entre alors en jeu la règle de Marot en 1538. Ce dernier, face à ce manquement d'accord de plus en plus courant, propose un acte de "tolérance" autorisant tacitement une dérogation de la règle d'accord dans certains cas seulement... Par exemple, pour l'utilisation du participe avec l'auxiliaire *avoir*.

Au XIX^e siècle, l'enseignement de ces règles se fixe. Il est alors décrété que l'accord des verbes employés pronominalement avec *être* et pouvant être conjugué avec l'auxiliaire *avoir* suivent cette fameuse règle de Marot d'origine erronée. Ce dernier cas de figure donne lieu à de nombreux doutes et exceptions.

Ainsi, un oubli et une erreur d'interprétation ont mené aux règles actuelles d'accord du participe passé et expliquent son manque de cohérence.

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Le manque de cohérence de cette règle décuple ses exceptions : plus de 14 pages d'exceptions dans le *Bon usage...* et complexifie son acquisition.
- Son apprentissage nécessite plus de 80 heures de leçons pour des résultats peu concluants. Ce temps pourrait être consacré à d'autres sujets.
- Cette proposition de réforme permettrait de renforcer la norme dans sa cohérence et de s'approcher d'un fonctionnement plus logique.
- La tendance à l'invariabilité de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire *avoir* est déjà perceptible à l'oral et ce, dans tous les registres de langue.



Pour aller plus loin !

Qu'en est-il des linguistes et experts en matière d'orthographe ?

De nombreux chercheurs, linguistes et personnalités liées à la langue française se sont positionnées en faveur de cette proposition de réforme :

la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, le Conseil international de la langue française, Claude Gruaz, Jean-Marie Klinkenberg, André Goosse, Marc Wilmet, Robert Martin...

Qu'en est-il hors de la Belgique ?

En Suisse, les autorités ont annoncé l'enseignement d'une orthographe "rectifiée" pour la rentrée 2023.

Au Québec, une motion présentant une règle simplifiée de l'accord du participe passé est déjà de mise dans l'enseignement primaire.

Alors, pourquoi pas chez nous ?

34. Trouvez-vous que cette proposition de réforme répond aux qualités attendues d'une BONNE réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

35. Justifiez votre réponse : *

36. Pensez-vous que cette réforme rende les règles d'accord plus logiques et cohérentes ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

37. Pensez-vous que cette réforme rende leur apprentissage plus simple pour les élèves ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

38. Seriez-vous prêt-e à l'enseigner ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

39. Avez-vous des commentaires à ajouter sur cette proposition de réforme ?

40. La brochure a-t-elle influencé votre impression sur cette proposition de réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

41. Expliquez votre réponse *

2.2. Le redoublement consonantique

42. A titre personnel, trouvez-vous difficile de maîtriser ce point d'orthographe ? De savoir si un mot prend une double consonne ou non ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très facile

43. S'agit-il d'un point de langue difficile à acquérir pour vos élèves ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très difficile

44. Trouvez-vous qu'il devrait être simplifié ? *

Une seule réponse possible.

- Tout à fait contre
- Contre
- Plutôt contre
- Plutôt pour
- Pour
- Tout à fait pour

Prenez connaissance de la proposition de réforme (dépliant ci-dessous). Ensuite, répondez aux questions qui suivent.

Supprimer le redoublement consonantique

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE RÈGLE

Les consonnes doubles transcrivant un phonème unique et n'ayant pas d'influence sur la prononciation s'écrivent de façon simple :

consone, honeur, parallèle, imature, ilogique...

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Le fonctionnement irrégulier du redoublement consonantique entraîne un certain état de confusion lors des rédactions écrites : *patronne*, mais *matrone*.
- Il n'existe pas de règle unique pour le maîtriser et les listes d'exceptions restent de mise.
- Seuls certains cas de prononciation nécessitent leur maintien : *surréalisme*. Cependant, la différence à l'oral fragilise ce dictat : *allusion*.
- Leur simplification permettrait de simplifier l'apprentissage et la mémorisation de nombreuses graphies grâce à une rationalisation du système.

Le manque de cohérence et d'utilité du redoublement consonantique en fait une des difficultés orthographiques les plus problématiques.

Différents cas concernés par la simplification

- Dans les cas de redoublement consonantique qui permettent de différencier les homophones et homographes, le contexte est considéré comme étant un indicateur suffisant pour justifier la suppression des doubles consonnes : *ballade* devient *balade*.
- Les emprunts font aussi l'objet de la simplification : *tacato*.



Pour aller plus loin !

Différents cas de maintien

- Certaines consonnes doubles nasales lorsqu'elles ont un impact sur la prononciation : *ennui*, *immangeable*, *emmêler*.
- Les consonnes transcrivant un yod : *paille* ou exprimant le phonème /s/ entre deux voyelles : *coussin*.
- Les consonnes doubles qui ne transcrivent pas un phonème unique : *accent*, *accéder* où le double c se prononce /ks/.
- Les doubles consonnes qui indiquent la répétition d'un même phonème à la jonction entre le préfixe et la base : *surréalisme*.
- Les doubles consonnes indispensables à une prononciation particulière : *femme*, *moelle*, *solennel*.
- Les consonnes doubles qui indiquent la prononciation spécifique de certains emprunts : *finn* (petit voilier).

Petit détour historique

Certaines doubles consonnes trouvent leurs origines dans le latin. C'est le cas de *annata* qui donne aujourd'hui 'année' en français.

L'origine des autres consonnes doubles s'explique par la transformation progressive du système graphique du français. Au fil du temps, elles ont rempli différentes fonctions.

Premièrement, elles sont issues du phénomène de nasalisation aux alentours du Xe jusqu'au XVIe siècle. Leur apparition marquait alors la nouvelle prononciation. Cependant, lorsque le processus de dénasalisation se met en œuvre, ces consonnes doubles sont maintenues même si elles ne remplissent plus leur fonction initiale.

De plus, des mots appartenant à la même famille n'ont pas toujours été modifiés de façon régulière : *nommer/nominal*. Plus troublant encore, une distinction entre termes dérivés savants et populaires apparaît avec le redoublement spécifique de certaines consonnes : *courir/concurrent*, *gaulois/gallican*.

Deuxièmement, la présence de consonnes doubles donne une indication sur la prononciation de la voyelle qui précède : elle est ouverte comme dans *chiennne*, *belle*, *chaussette*... mais aussi dans *hotte*, *halle*... Néanmoins, ce fonctionnement ne constitue pas une règle générale. Dans *terrestre* et *guetter*, le e se prononce de façon aigüe : [e] et ce, malgré la présence de consonnes doubles à sa suite.

Cependant, si leur origine relève d'une logique interne à la langue, elles proviennent de fonctions aujourd'hui disparues qui ont perdu leur utilité dans le système actuel.

En outre, certaines sont apparues lors de mouvements en faveur d'une relatinisation de la langue alors qu'elles avaient auparavant été simplifiées.

Depuis lors, se sont alternés successivement des mouvements de simplification et de réintroduction des consonnes doubles...

45. Trouvez-vous que cette proposition de réforme répond aux qualités attendues d'une BONNE réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

46. Justifiez votre réponse : *

47. Pensez-vous que cette réforme rende ce point d'orthographe plus facile et cohérent ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

48. Seriez-vous prêt-e à l'enseigner ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

49. Avez-vous des commentaires à ajouter sur cette proposition de réforme ?

50. La brochure a-t-elle influencé votre impression sur cette proposition de réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

51. Expliquez votre réponse *

2.3. Les x finaux

52. A titre personnel, trouvez-vous ce point d'orthographe difficile à maîtriser ? (Distinguer l'ajout du s et du x au pluriel, voix/voie, savoir quand le masculin * singulier prend un x final : généreux/beau...

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très facile

53. S'agit-il d'un point de langue difficile à acquérir pour vos élèves ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très difficile

54. Trouvez-vous qu'il devrait être simplifié ? *

Une seule réponse possible.

- Tout à fait contre
- Contre
- Plutôt contre
- Plutôt pour
- Pour
- Tout à fait pour

Prenez connaissance de la proposition de réforme (dépliant ci-dessous). Ensuite, répondez aux questions qui suivent.

Remplacer tous les -x finaux par un -s

PROPOSITIONS DE NOUVELLES RÈGLES

Tous les pluriels sont formés par l'ajout d'un -s final :

hibous, chevaux, journeaus...

Et plus généralement, tous les -x finaux sont remplacés par un -s :

chois, vieus, je peus...

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Il s'agit d'un des points de langue les plus incohérents du système orthographique français.
- La présence du x est issue d'une erreur d'interprétation. Son maintien et son expansion n'ont donc pas de fondement logique.
- L'apprentissage du pluriel est très fastidieux et repose principalement sur de la mémorisation et non de la compréhension.
- Certaines graphies dont le fonctionnement est plus rationnel passent presque pour des exceptions: *des pneus*.
- Supprimer tous les x finaux permettrait de régulariser complètement le système du français.

Différents cas possibles

- Le cas le plus fréquent visé par cette règle est la formation du pluriel avec pour seule et unique consigne : l'ajout d'un -s final.
- Il s'agit de supprimer les x finaux dans certains noms ou adjectifs masculins singuliers : *il est généreus*. Pour gagner en logique et en cohérence lors de la formation du féminin et lors de certaines dérivations. En effet, la lettre muette du masculin correspondrait à une lettre prononcée : *généreuse, générosité*.
- Il s'agit également de mettre fin à l'usage du x dans certaines terminaisons verbales du singulier : *je veux* devenant par exemple *je veus*.
- Certains noms singuliers terminant initialement par un x prennent désormais un s en position finale : *une perdris* sur le modèle d'*une brebis*.

Deux cas de maintien du -x

- Lorsque le x final est prononcé dans le mot : *index*.
- Lorsque le x final intervient lors de la dérivation du mot : *crucifix -> crucifixion*.



Petit détour historique

Une bonne partie des mots du lexique français prenant un x en position finale y compris au singulier proviennent directement du latin. c'est le cas de *six, perdrix...*

Quant à la formation du pluriel, elle se fait exclusivement par l'ajout d'un s final. Cependant, la situation évolue au XIIe siècle. Le l en position finale est vocalisé en u : *chevaus, cheveus*. La terminaison us est donc relativement courante. Pour la transcrire plus rapidement, les moines copistes commencent à la remplacer par le symbole X : *cheveX, chevaX*.

Par après, lorsque les académiciens décident de fixer la norme, ils interprètent mal les écrits des moines et l'emploi du X. Ils décident donc de réintroduire le u d'origine et conservent le symbole X grâce à un x final : *cheveux*. Ce qui donne en réalité : *cheveuus*.

Par la suite, l'emploi d'un x final pour former le pluriel s'étend à d'autres terminaisons : *au, eau, eu, ou, oeu...* sans réelles explications.

Depuis, lors des mouvements de simplification remettant en cause l'existence et l'emploi du x final n'ont cessé de se succéder au fil du temps.

55. Trouvez-vous que cette proposition de réforme répond aux qualités attendues d'une BONNE réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

56. Justifiez votre réponse : *

57. Pensez-vous que cette réforme rende ce point d'orthographe plus facile et cohérent ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

58. Seriez-vous prêt-e à l'enseigner dans sa globalité ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

59. Seriez-vous prêt-e à l'enseigner au moins au niveau de la formation du pluriel ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

60. Avez-vous des commentaires à ajouter sur cette proposition de réforme ?

61. La brochure a-t-elle influencé votre impression sur cette proposition de réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

62. Expliquez votre réponse *

2.4. Les lettres étymologiques ou similaires

63. A titre personnel, trouvez-vous ce point d'orthographe difficile à maîtriser ? Présence ou non d'un h muet, d'un ph... *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très facile

64. S'agit-il d'un point d'orthographe difficile à acquérir pour vos élèves ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, très difficile
- Oui, difficile
- Oui, plutôt difficile
- Non, plutôt facile
- Non, facile
- Non, très facile

65. Trouvez-vous qu'il devrait être simplifié ? *

Une seule réponse possible.

- Tout à fait contre
- Contre
- Plutôt contre
- Plutôt pour
- Pour
- Tout à fait pour

Prenez connaissance de la proposition de réforme (dépliant ci-dessous). Ensuite, répondez aux questions qui suivent.



PROPOSITION D'UNE NOUVELLE RÈGLE

Toute lettre étymologique ou similaire muette est supprimée :

téâtre, eusofage, harmonie, ortografe, philosofe

- Elle permettrait de corriger certaines erreurs issues de lettres ajoutées sans fondement historique ou logique : *nénuphar* provient de l'arabe et ne devrait donc pas comporter un *ph*, *style* vient du latin 'stilus', il ne devrait donc pas prendre un *y*.
- L'usage de certaines de ces lettres muettes pour distinguer des homophones ne suffit pas à justifier leur présence. Le contexte est jugé suffisant pour les différencier : *cent* et *sang*.



Pour aller plus loin !

Différents cas de maintien à pointer

- Les noms propres conservent leur graphie actuelle.
- Les lettres présentes dans des mots dérivés de noms propres : *herculéen*.
- Les noms déposés ne subissent pas non plus de simplification : *chloramphénicol*.
- Le *y* final présent dans des emprunts : *lady*, *baby*.
- le *th* présent dans *thriller* est maintenu puisqu'il marque encore une prononciation particulière.
- La suppression de lettres ne peut altérer la prononciation. Ainsi, les mots suivants sont simplifiés : *asme*, *istoire* tandis que d'autres sont conservés tels quels : le *hameau*, le *yaourt*.
- *Oe* est désormais écrit *eu* ou *é* selon la prononciation actuelle. La suppression d'un *u* peut être nécessaire pour éviter une nouvelle répétition : *beuf*, *eusofage*.

Petit détour historique

Avant la 1^{re} édition du dictionnaire de l'Académie française, on constate déjà des attestations illustrant la disparition de certaines lettres étymologiques.

Dès les premières éditions du dictionnaire de l'Académie au XVII^e siècle, on observe la présence et la réintroduction de nombreuses lettres d'origine étymologique. Leur existence s'explique par la volonté de l'Académie de maintenir le français comme une langue d'exception avec une mise en évidence claire de ses origines.

Cependant, même si l'Académie poursuit des modifications allant toujours dans le sens d'une écriture prestigieuse et étymologique, certains mots sont simplifiés : *mélancolie* s'écrit désormais sans *h*.

En parallèle de nombreux écrivains maintiendront pendant longtemps leurs propres graphies, ne tenant pas compte des recommandations de l'Académie. Parmi eux, se trouve notamment Voltaire qui écrit *filosofe*.

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Ces lettres muettes constituent une réelle source de difficultés et d'erreurs pour bon nombre d'apprenants.
- Cette réforme permettrait de mettre fin à de nombreuses incohérences graphiques. Certains mots qui ont les mêmes origines étymologiques ont évolué de façon différente : *colère* et *choléra*...
- Certains mots de familles différentes, mais ayant les mêmes origines ont aussi été modifiés de façon diverse et une réforme permettrait de régulariser cela : *oesophage* et *économie* issu du grec.



Par la suite, de travaux réformateurs de grande ampleur voient le jour successivement avec l'abbé d'Olivet et Duclos. Grâce à eux, le *y* est simplifié en *i* dans de nombreuses graphies. Néanmoins, ce mouvement de réforme ne sera jamais entièrement mené à son terme.

Cependant, dès le XIX^e siècle, une tendance opposée s'observe. L'orthographe acquiert plus d'importance. Elle devient un objet d'apparat et est complexifiée amplement par la bourgeoisie montante pour augmenter son prestige. Des lettres sont alors introduites de façon erronée dans certains mots.

En outre, c'est également le moment choisi pour fixer son enseignement, pratiquement resté identique à l'heure actuelle.

Depuis lors, même si des mouvements de simplification voient encore le jour et aboutissent partiellement, c'est un état d'immobilisme qui domine...

66. Trouvez-vous que cette proposition de réforme répond aux qualités attendues d'une BONNE réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

67. Justifiez votre réponse : *

68. Pensez-vous que cette réforme rende ce point d'orthographe plus facile et cohérent ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

69. Seriez-vous prêt-e à l'enseigner ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

70. Avez-vous des commentaires à ajouter sur cette proposition de réforme ?

71. La brochure a-t-elle influencé votre impression sur cette proposition de réforme ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui

72. Expliquez votre réponse *

Ce questionnaire a été réalisé avec le programme Google Forms.